ACTIVITÉS SPORTIVES

COMMISSION DES TERRAINS

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.
Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Réunion du Jeudi 24 Octobre 2019

Présents : MM. RIPPERT (Président), LOPEZ, CORBIERE CAZEAUX, LECELLIER.
Excusés : MM. BERTHELOT, BOUVERAT.

Mairie à CDTIS

MAIRIE DE VACQUEYRAS : Reçu dossier FAFA pour fin de travaux, stade ARCUSI.
Réception du dossier de classement de la Mairie de MORIERES.

*****

CDTIS à Mairie.

Lettre de confirmation par la Mairie de MOURIES pour la visite de contrôle du stade et de l'éclairage pour le stade ESPIGOULIER, Mercredi 31 Octobre 2019 à 17h.
Visite de contrôle maintenue à FONTVIEILLE le Mardi 29 Octobre à 10H.

*****

CRTIS à CDTIS

Réception de la liste des stades à contrôler pour renouvellement de la garantie décennale.

*****

CONTACTS TELEPHONIQUES

Contact téléphonique avec club du FC CALAVON pour visite de courtoisie stade Jean BLANC au TAILLADES.

*****

DIVERS – INFORMATION

La Commission des Terrains recherche une personne bénévole pour de la gestion administrative au sein du District (compétence requise en informatique).

Président : M. Etienne RIPPERT ***Secrétaire de séance : M. Jean LECELLIER***